

Bruxelles, le 13 octobre 2008

## **L'Union européenne et le Maroc renforcent leur partenariat**

***Aujourd'hui à l'occasion de la septième session du Conseil d'Association entre l'UE et le Maroc, l'UE approuve un paquet de mesures visant à renforcer le partenariat avec le Maroc. Ces mesures concernent en particulier la coopération en matière politique et de sécurité, la préparation d'un accord de libre échange global et approfondi, l'intégration progressive du Maroc dans plusieurs politiques sectorielles de l'UE, et le développement des échanges entre les peuples. Elles visent à appuyer concrètement le processus de modernisation et de transition démocratique entrepris par le Maroc depuis plusieurs années, et pour lequel le Maroc demande un appui plus conséquent de la part de l'Europe.***

A l'occasion de cette réunion, Mme Benita Ferrero-Waldner, commissaire européenne chargée des relations extérieures et de la politique de voisinage a déclaré «*Le Maroc est engagé dans un vaste chantier de réformes dans tous les domaines. Il a souhaité un Statut Avancé dans notre Politique de Voisinage, un ancrage plus fort à l'Europe pour consolider les acquis et donner une nouvelle impulsion à son processus de modernisation et de transition démocratique. La Commission s'est fortement mobilisée pour répondre aux attentes du Maroc et nous avons fait de nombreuses propositions concrètes dans les domaines de notre compétence. Je me réjouis de leur adoption aujourd'hui par le Conseil d'Association.*»

Lors de la réunion du Conseil d'Association de juillet 2007, l'Union européenne et le Maroc ont décidé de mettre en place un groupe de travail ad-hoc pour étudier les moyens de renforcer les relations entre les deux parties. Ce groupe a élaboré des propositions détaillées qui seront adoptées par le Conseil d'Association.

Dans le domaine politique, les propositions concernent notamment la mise en place, sur une base ad-hoc, d'un Sommet UE-Maroc, de mécanismes de concertation au niveau ministériel, l'invitation du Maroc en marge des réunions de certaines réunions ministérielles ou de certains groupes du Conseil de l'UE (par exemple les réunions des ministres des affaires étrangères ou des ministres des transports, les groupes Maghreb-Mashrek ou Afrique du Conseil), la négociation d'un accord cadre pour la participation du Maroc aux opérations de gestion des crises, etc. En matière économique et sectorielle, les propositions visent à l'harmonisation législative et réglementaire, suivant une méthode graduelle et qui concerne d'abord des secteurs prioritaires. En outre, il est proposé d'approfondir les relations commerciales à travers un accord de libre échange global et approfondi, qui couvre de nouveaux domaines (marchés publics, droits de la propriété intellectuelle, mouvements des capitaux, concurrence, développement durable, etc.).

Le groupe de travail a également recommandé l'approfondissement des relations entre de nouveaux acteurs du partenariat entre l'UE et le Maroc, notamment entre le Parlement européen et la Chambre des représentants du Maroc, les associations du monde des affaires, les conseils économique et social, ou entre le Maroc et le Conseil de l'Europe.

Les mesures qui ont été ainsi agréées par les deux parties forment une feuille de route ambitieuse pour les années à venir et devront être mises en œuvre par les différentes institutions qui ont été identifiées.

Pour de plus amples informations

[http://ec.europa.eu/external\\_relations/morocco/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/external_relations/morocco/index_en.htm)